

**COMITÉ RÉGIONAL D'EQUITATION
HAUTS-DE-FRANCE**

À la Maison Régionale des Sports,
367, rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

HAUTS-DE-FRANCE



FORMULAIRE DE CANDIDATURE À L'ORGANISATION D'UN CONCOURS DE VOLTIGE

Annexe 7 – Convention organisation

CONVENTION D'ORGANISATION ENTRE LE CRE HAUTS-DE-FRANCE ET L'ORGANISATEUR

Entre les soussignés :

- Le Comité Régional d'Équitation des Hauts-de-France, représenté par son président,
- L'organisateur du concours : _____, représenté par _____.

Article 1 – Objet :

Cette convention définit les engagements réciproques pour l'organisation du concours de voltige à _____ le _____.

Article 2 – Obligations de l'organisateur :

- Respecter le cahier des charges CRE et les règlements FFE.
- Transmettre les documents administratifs et le bilan post-concours.
- Garantir la sécurité des personnes et des chevaux.

Article 3 – Obligations du CRE :

- Apporter un soutien réglementaire et logistique.
- Attribuer une subvention de 200 € après validation du bilan.

Article 4 – Durée et signature :

La présente convention prend effet à la date de signature.

Fait à

Le

Signature et cachet :

De l'organisateur

Du CRE Hauts-de-France